Rue89 Strasbourg

# Stocamine : la justice fait confiance à l'État et autorise le confinement

Dans une décision rendue mardi 17 juin, le tribunal administratif de Strasbourg a repris les arguments de l'État pour autoriser le confinement définitif des déchets de Stocamine. Une procédure devant la Cour européenne des droits de l'Homme est toujours en cours.

Cet article est en accès libre. Pour soutenir Rue89 Strasbourg, abonnez-vous.

**Thibault Vetter**

Publié le 17 juin 2025 · Imprimé le 18 juin 2025 à 16h37 · Modifié le 17 juin 2025 ·
3 minutes

Les militants écologistes ont l'habitude de qualifier Wittelsheim de « Commune poubelle ».

C'est un échec pour Alsace Nature, la Collectivité européenne d'Alsace, les associations CLCV 68, Cité Langenzug et Alternatiba Soultz, et les communes de Wittenheim et d'Ungersheim. Dans une décision du mardi 17 juin, le tribunal administratif de Strasbourg rejette leur requête contre l'enfouissement définitif des produits toxiques de Stocamine.

Il autorise ainsi le confinement de 42 000 tonnes de déchets industriels ultimes à Wittelsheim, sous la nappe phréatique rhénane, réserve d'eau potable d'au moins 5,6 millions de personnes. Les juges admettent pourtant qu'un « risque de pollution des eaux est avéré : des incertitudes subsistent sur la nature des déchets et la remontée de la saumure polluée vers la nappe ».

## Le fait accompli

Les magistrats reprennent toutefois les arguments de l'État, qui estime que le déstockage n'est « plus réalisable dans des conditions acceptables de sécurité pour le personnel » :

> *« Seul le confinement définitif, consistant notamment à construire des barrières en béton autour des blocs contenant les déchets et à remblayer les puits y donnant accès de manière à assurer une étanchéité, constitue en l'état des techniques disponibles, la mesure la plus susceptible de préserver l'environnement à court, moyen et long termes et, ainsi, le droit des générations futures. »*

*« Ils sont d'accord sur le fait qu'il y aurait plein de choses à creuser mais ils disent qu'on n'a plus le temps et qu'il faut enfouir les déchets »*, résume Stéphane Giraud, directeur d'Alsace Nature. Lors de l'audience du 15 mai, l'avocat de l'association, M$^{e}$ François Zind, avait justement conspué cette logique du *« fait accompli »* : *« Vous, magistrats, seriez donc obligés d'acter, encore une fois, la défaillance de notre système juridique, face à ce fiasco industriel, éthique et technique »*, soutenait-il. Des associations et collectivités locales demandent la sortie des déchets depuis 2002 et c'est ce délai de plus de 20 ans qui a permis à la mine de se détériorer avec les déchets à l'intérieur.

Des dizaines d'opposants à Stocamine, avaient entièrement rempli la salle où s'était tenue l'audience le 15 mai. Photo : Thibault Vetter / Rue89 Strasbourg

## Bataille scientifique

Pour affirmer que le déstockage n'est plus possible, le tribunal se base sur une note du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) datée de février 2023 qui concluait que « le délai impliqué par le phénomène de convergence des galeries de la mine n'était plus compatible avec les scénarios de déstockage ». Une analyse fermement contestée par les requérants, avec à l'appui les arguments du géologue suisse Marcos Buser qui a déjà piloté une opération similaire de déstockage.

Les magistrats soulèvent en outre que des rapports techniques montrent que le confinement des déchets permettra de minimiser la pollution de l'eau. Toutes les études réalisées sur ce phénomène sont tirées d'une modélisation de l'Ineris produite en 2011, dont la fiabilité scientifique a été sérieusement remise en cause par la Collectivité d'Alsace.

En septembre 2023, *« ce même tribunal administratif avait fait valoir le droit aux générations futures et le principe de précaution pour suspendre l'autorisation du*

*confinement »*, rappelle Stéphane Giraud :

> *« Cette décision avait été cassée par le Conseil d'État. Et maintenant, ces arguments n'existent plus dans ce jugement. Il y a une forme de régression, pour revenir aux premiers arguments de l'État. C'est questionnant. »*

## D'autres étapes juridiques à venir

Ce jugement peut faire l'objet d'un appel dans un délai de deux mois. *« C'est une possibilité. Nous allons prendre la décision en conseil d'administration »*, assure le directeur d'Alsace Nature. À noter que dans le cadre d'une autre procédure juridique contre le confinement des déchets de Stocamine, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a envoyé une série de questions au gouvernement français. *« Seul 7% des requêtes devant la CEDH passent ce cap »*, pose M$^{e}$ François Zind. Le combat juridique contre l'enfouissement définitif des déchets de Stocamine n'est donc toujours pas terminé.

## La décision du tribunal administratif

Fichier

Recherche

p 1

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF**
**DE STRASBOURG**

pk

**N°s 2307182, 2308280 et 2402016**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Association ALSACE NATURE
Mme G... D...
M. A... C...
Mme H... C...
Mme B... M...
M. L... F...
Mme K... L...
M. J... L...
Association CONSOMMATION, LOGEMENT ET CADRE DE VIE (UNION DEPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN)
Association CITE LANGENZUG
Association ALTERNATIBA SOULTZ
Commune de WITTENHEIM
Commune d'UNGERSHEIM
COLLECTIVITE EUROPENNE D'ALSACE

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Le tribunal administratif de Strasbourg

(4ème Chambre)

Mme S

DocumentCloud


## Retrouvez cet article sur Rue89 Strasbourg !

https://www.rue89strasbourg.com/stocamine-confinement-autorise-347305

## 3 commentaires postés en ligne

**À propos de l'auteur de l'article :**

**Thibault Vetter**

enquête sur le sans-abrisme, le logement, les pollutions et leur impact sur la santé, les dérives sectaires…